

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRINCÉ
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DENOULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe – Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné pouvoir à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Secrétaire de séance : Madame JEUSSELIN Guylène

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Désignation d'un élu.e référent.e sécurité routière
- 2° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE 35
- 3° - Transfert de la compétence éclairage public à SDE35
- 4° - Demande de subvention : La Protection civile
- 5° - Demande de subvention : Secours Populaire
- 6° - Demande de subvention : Team Goupil Compétition
- 7° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 8° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
- 9° - Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré
- 10° - Questions diverses

9° - Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré - année scolaire 2025 - 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la convention du 1^{er} septembre 2026 émanant de la Ville de Vitré concernant une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré.

Monsieur le Maire ajoute que deux enfants, domiciliés à Princé, sont scolarisés à l'école élémentaire de La Hodeyère et à l'école élémentaire Pierre Lemaître à Vitré.

Une famille a quitté Princé en fin d'année 2025.

Le montant sollicité s'élève à 846,00 €, se répartissant comme suit :

- Une élève en élémentaire dont la famille a quitté Princé en fin d'année 2025 : 282 €
- Un élève en élémentaire : 564 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix :

- d'émettre un avis favorable
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 28 septembre 2026
Le Maire,
DENOULT Jean Claude

La secrétaire de séance,
JEUSSELIN Guylène



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guylène', written over a horizontal line.